



LA PROGRESSION EST VISIBLE, MAIS LE BUT N'EST PAS ENCORE ATTEINT

Les politiques européennes en matière de mobilité internationale des étudiants de l'EFPI (enseignement et formation professionnels) initial fonctionnent, mais il faut aller plus loin

Aujourd'hui, les jeunes qui se trouvent en EFP initial (EFPI) ont davantage de possibilités d'accomplir une partie de leur formation à l'étranger que leurs pairs il y a dix ans. Dans la plupart des États membres de l'UE, ils reçoivent de meilleures informations, bénéficient d'un meilleur soutien et d'un meilleur appui financier pour accomplir un séjour d'apprentissage à l'étranger; très souvent, leurs compétences acquises à l'étranger sont davantage reconnues lorsqu'ils rentrent dans leur pays d'origine.

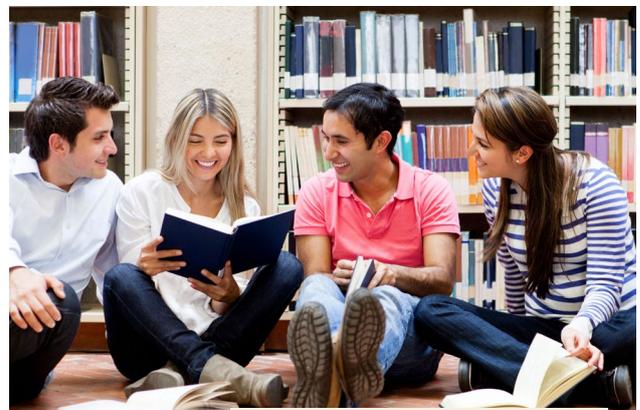
Ces progrès résultent en grande partie de la recommandation du Conseil de 2011 ⁽¹⁾, qui a mis en exergue 10 domaines dans lesquels une action politique était nécessaire afin de stimuler la mobilité des apprenants de l'EFPI, notamment des informations et des conseils, la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger, la portabilité des aides et une aide aux apprenants défavorisés ⁽²⁾.

Pour suivre les politiques adoptées par les États membres de l'UE, la Norvège et l'Islande afin d'améliorer la mobilité des apprenants de l'EFPI, dont les apprentis, la Commission européenne a chargé le Cedefop de créer un tableau de bord de la mobilité dédié en 2014 ⁽³⁾. Opérationnel depuis trois ans,

⁽¹⁾ Recommandation du Conseil du 28 juin 2011 — *Jeunesse en mouvement* — Promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'éducation et de formation

⁽²⁾ 1. Informations et conseils
2. Aspects administratifs et institutionnels
3. Reconnaissance des acquis pédagogiques
4. Partenariats et financement
5. Motivation à participer à des activités de mobilité
6. Préparation à long terme de la mobilité
7. Qualité de la mobilité
8. Portabilité des aides/prêts
9. Aide aux apprenants défavorisés
10. Participation des démultiplicateurs

⁽³⁾ Le tableau de bord a été présenté dans la note d'information publiée en septembre 2016 par le Cedefop et intitulée *Supporting training and learning abroad: the EU mobility scoreboard for initial VET* (Soutenir la formation et l'apprentissage à l'étranger: le tableau de bord de la mobilité de l'UE pour l'EFPI initial).



© Shutterstock/ESB Professional

cet instrument montre les progrès accomplis dans chaque pays dans les domaines concernés. Il permet aux décideurs politiques européens et nationaux, aux organisateurs d'activités de mobilité dans les pays participants et à d'autres parties prenantes d'évaluer et de comparer leurs actions, ainsi que d'ajuster celles-ci, le cas échéant. Le Cedefop l'actualise tous les deux ans avec des informations que lui fournissent ses partenaires nationaux du réseau ReferNet ⁽⁴⁾.

Cette note d'information présente les résultats de la mise à jour de 2019 par rapport à la version de 2017.

LA MOBILITÉ DANS L'EFPI AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Des contraintes pèsent toujours sur la mobilité des apprenants de l'EFPI.

- Les systèmes d'EFP diffèrent fortement d'un pays à l'autre, ce qui rend difficiles l'octroi et l'obtention

⁽⁴⁾ Le tableau de bord de la mobilité dans l'EFPI s'inscrit dans une initiative plus large à laquelle participent l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA) et le réseau Eurydice, qui élabore un tableau de la mobilité similaire pour l'enseignement supérieur: <https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/en/mobility-scoreboard>

de crédits. Ces constats ont été avertis par l'adoption de la recommandation en faveur de la reconnaissance automatique en 2018.

- La mobilité des apprentis engendre un problème de rémunération: pourquoi un employeur qui envoie un apprenti à l'étranger devrait-il continuer de payer son salaire alors que le bénéfice de son travail va à l'employeur qui accueille cet apprenti?
- Des problèmes subsistent pour les apprenants de l'EFPI de moins de 18 ans.

Toutefois, sachant que la mobilité dans l'EFPI aide les apprenants à développer des compétences essentielles, qui revêtent une importance cruciale dans un monde globalisé en évolution rapide, la plupart des pays ont déployé des efforts pour identifier les obstacles à la libre circulation des apprenants et trouver des moyens de les supprimer ou, à tout le moins, de les atténuer.

Dans ce contexte, le Cedefop examine de plus près la mobilité transnationale dans les apprentissages, afin d'identifier les conditions et les actions facilitant la mobilité des apprentis ⁽⁶⁾.

La Commission et le Parlement européen ont tous deux proposé d'augmenter le budget consacré à Erasmus+ pour permettre à beaucoup plus d'apprenants de l'EFPI de bénéficier de la mobilité.

LES POLITIQUES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ DANS L'EFPI: PROGRÈS RÉCENTS

Les progrès accomplis ces deux dernières années ont été le plus évidents dans trois domaines: la suppression des obstacles institutionnels, la reconnaissance des compétences/connaissances acquises à l'étranger et l'aide aux apprenants défavorisés.

Plusieurs pays ont réduit les obstacles administratifs et institutionnels à la mobilité (domaine 2). La Croatie a commencé à collecter des données sur les problèmes rencontrés aussi bien par les apprenants qui y arrivent que par ceux qui la quittent, afin de mieux les cerner et les analyser. En Hongrie, la loi sur l'enseignement public qui est entrée en vigueur en 2017 a réduit les formalités administratives pour les apprenants, leur permettant ainsi de suivre des études obligatoires à l'étranger sans devoir s'astreindre à des démarches fastidieuses pour obtenir une autorisation préalable. L'Islande a modifié sa législation en 2017 pour permettre à des ressortissants de pays tiers de suivre des cursus professionnels en facilitant l'accès aux visas d'études et aux permis de séjour (la loi précédente ne s'appliquait qu'aux étudiants

universitaires).

Des progrès ont également été accomplis dans le domaine de la reconnaissance des compétences et des connaissances acquises à l'étranger (domaine 3). La Slovénie a établi des lignes directrices en faveur de la reconnaissance des acquis de l'apprentissage dans le deuxième cycle du secondaire, notamment les connaissances et les compétences acquises grâce à des programmes de mobilité. Au Royaume-Uni, les experts chargés de mettre en œuvre le **système européen de crédits d'apprentissages pour l'EFPI (ECVET)** ont encouragé les organisations participant aux mesures de mobilité des apprenants de l'EFPI à utiliser de manière plus systématique les instruments de l'EFPI conçus pour faciliter la reconnaissance des compétences et des connaissances que les apprenants ont acquises à l'étranger.

Quelques pays ont récemment encouragé la participation des apprenants défavorisés aux activités de mobilité (domaine 9). En Finlande, par exemple, le projet *Internationalisation pour tous* a été élaboré afin de promouvoir auprès des prestataires d'EFPI les pratiques d'inclusion qui ont porté leurs fruits et de sensibiliser les apprenants défavorisés à la valeur d'un voyage d'étude à l'étranger. En 2017, la Lituanie a formulé des recommandations en vue de promouvoir la participation des apprenants ayant des besoins spéciaux aux activités de mobilité.

LES POLITIQUES DE MOBILITÉ: LES MEILLEURES D'ENTRE ELLES

En adoptant la méthodologie sous-jacente au suivi du processus de Bologne ⁽⁶⁾, le tableau de bord de la mobilité dans l'EFPI distingue cinq niveaux de réalisation à l'échelon national dans l'élaboration de politiques de mobilité: excellent, très bon, bon, en progression, en faible progression. Sur la base de cette méthodologie, l'examen réalisé en 2019 par le Cedefop révèle que la plupart des pays ont raisonnablement bien pourvu à quatre des 10 domaines: informations et conseils; partenariats et financement; préparation à long terme de la mobilité; et qualité des séjours à l'étranger. Plusieurs pays ont élaboré de bonnes pratiques dans ces domaines ⁽⁷⁾.

Certains pays ont accru l'offre d'informations et de conseils sur les programmes de mobilité, les sources de financement et les procédures administratives. Ils ont ajouté des instruments qui aident les apprenants à définir plus clairement leurs intérêts et leurs valeurs,

⁽⁶⁾ Les résultats initiaux de la première étude thématique du Cedefop sur la mobilité transnationale à long terme dans les apprentissages devraient être publiés cette année.

⁽⁶⁾ https://www.cedefop.europa.eu/files/methodology_20161121_v.04.pdf

⁽⁷⁾ Pour une vue d'ensemble plus complète des bonnes pratiques stratégiques observées: <https://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/data-visualisations/mobility-scoreboard/good-practices>

à identifier leurs compétences et à réfléchir sur leur expérience, à formuler des projets et à prendre des décisions concernant leur carrière, en tenant également compte des possibilités que leur ouvrent les programmes de mobilité. Ces pratiques aident les apprenants de l'EFPI à harmoniser leurs plans d'apprentissage et de carrière et leurs objectifs de mobilité afin d'en tirer le meilleur parti; l'Estonie, la Finlande et la Suède ont montré l'exemple dans ce domaine ⁽⁸⁾.

Aux fins de mettre en place des partenariats, certains pays ont créé des bases de données (Bulgarie, Slovaquie); organisé des séminaires de contact internationaux (Tchéquie, Roumanie); assuré des services d'assistance pour les établissements d'EFPI et/ou les entreprises (Belgique, Allemagne, France, Chypre, Lettonie, Autriche et Finlande); et participé à des réseaux internationaux (Estonie, France) ⁽⁹⁾.

Les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour la préparation à long terme de la mobilité supposent notamment de garantir l'accès des apprenants de l'EFPI à l'apprentissage de langues étrangères ⁽¹⁰⁾; de les sensibiliser davantage à l'interculturalité et de proposer des formations complètes aux compétences numériques de base ⁽¹¹⁾ non seulement aux apprenants, mais également aux enseignants de l'EFPI. L'expérience du Portugal dans ce domaine est particulièrement remarquable, ce pays ayant fait de la communication en langues étrangères une composante obligatoire de tous les programmes d'EFPI du deuxième cycle du secondaire. Ainsi, depuis 2018, le thème *Citoyenneté et développement*, qui vise à renforcer les connaissances des apprenants sur les contextes interculturels, est obligatoire dans tous les programmes scolaires. Les TIC sont une matière obligatoire pour tous les programmes, de l'enseignement primaire au deuxième cycle du secondaire ⁽¹²⁾.

⁽⁸⁾ <https://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/data-visualisations/mobility-scoreboard/country-fiches?countries%5B%5D=323&countries%5B%5D=324&countries%5B%5D=342&fiche%5B%5D=2115&year%5B%5D=2019>

⁽⁹⁾ <https://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/data-visualisations/mobility-scoreboard/country-fiches?fiche%5B%5D=2157&year%5B%5D=2019>

⁽¹⁰⁾ Une telle approche est particulièrement bénéfique lorsque des politiques en matière d'apprentissage précoce des langues sont également en place, car elles donnent des bases solides à tous les apprenants, et donc également à ceux qui se tournent plus tard vers l'EFPI.

⁽¹¹⁾ La recommandation «Jeunesse en mouvement» de 2011 souligne l'importance de favoriser les compétences numériques en vue de garantir des conditions de mobilité optimales.

⁽¹²⁾ <https://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/data-visualisations/mobility-scoreboard/country-fiches?countries%5B%5D=338&countries%5B%5D=344&fiche%5B%5D=2176&year%5B%5D=2019>

Un exemple intéressant en termes de qualité est l'introduction, par la Communauté française de Belgique, d'indicateurs relatifs aux traditions et aux cultures ainsi que de tranches d'enseignement sur les conventions comportementales appropriées, l'objectif étant de permettre aux étudiants de mieux comprendre les différences culturelles et de mieux réagir face à celles-ci ⁽¹³⁾.

Il reste cependant une marge de progression car le niveau moyen de mise en œuvre de la recommandation n'est que «bon», ce qui signifie que la plupart des pays doivent encore déployer des efforts pour atteindre un niveau «très bon» ou «excellent».

DOMAINES DE PRÉOCCUPATION

Les performances des pays en ce qui concerne l'élaboration de politiques de mobilité s'avèrent médiocres dans deux domaines en particulier.

Tout d'abord, les efforts visant à faire participer les apprenants défavorisés à des activités de mobilité ont été limités: dans la plupart des pays, l'unique mesure prise a consisté à communiquer par l'intermédiaire du programme *Erasmus+* des informations sur les financements européens disponibles pour les apprenants présentant des besoins spéciaux. Plusieurs pays justifient même l'absence d'attention spécifique portée à ce groupe comme une façon d'éviter de stigmatiser les personnes défavorisées. Une telle conception fait l'impasse sur la nécessité de soutenir les apprenants défavorisés afin de les placer sur un pied d'égalité avec les autres apprenants.

Certaines initiatives méritent toutefois d'être mises en relief: l'Allemagne et la Croatie ont fourni activement informations et soutien pour couvrir les besoins des apprenants défavorisés; l'Estonie et la Lituanie proposent une préparation psychologique et professionnelle spécifique préalable au séjour à l'étranger aux intéressés qui ont des besoins d'éducation spéciaux; quant à l'Allemagne, la Lettonie et la Lituanie, elles ont publié sur les comptes de réseaux sociaux de leurs agences nationales *Erasmus+* des expériences de mobilité d'apprenants défavorisés qui ont porté leurs fruits, afin de sensibiliser l'opinion publique et d'inciter les autres pays à faire de même ⁽¹⁴⁾.

En second lieu, les notes sont plutôt médiocres

⁽¹³⁾ <https://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/data-visualisations/mobility-scoreboard/country-fiches?countries%5B%5D=20418&fiche%5B%5D=2197&year%5B%5D=2019>

⁽¹⁴⁾ <https://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/data-visualisations/mobility-scoreboard/country-fiches?countries%5B%5D=329&countries%5B%5D=323&countries%5B%5D=324&countries%5B%5D=326&countries%5B%5D=332&countries%5B%5D=333&fiche%5B%5D=2239&year%5B%5D=2019>

en ce qui concerne l'administration des politiques de mobilité. Nombre d'entre elles souffrent d'un manque d'objectifs et ne prévoient aucune évaluation au regard de la plupart des axes stratégiques, alors que ces deux aspects vont de pair, étant donné que l'évaluation n'aurait aucun sens sans l'établissement d'objectifs au préalable.

MISE EN ŒUVRE GLOBALE

La mise en œuvre de la recommandation *Jeunesse en mouvement* est suivie conformément à la méthodologie décrite. Pour la mise à jour 2019 du tableau de bord de la mobilité, le Cedefop a examiné les politiques et structures de mobilité (y compris la gouvernance politique) mises en place par chaque pays dans chacun des 10 domaines d'action et il a classé les performances de ces pays au regard du degré de mise en œuvre des exigences de la recommandation. Il a dès lors été possible de calculer un score concernant les performances d'un pays (un «score indicateur») pour chaque pays et pour chaque domaine ou indicateur. Un exemple d'indicateur est présenté dans l'encadré 1.

ENCADRE 1: INDICATEUR CONCERNANT LE DOMAINE 5 (MOTIVATION A PARTICIPER A DES ACTIVITES DE MOBILITE), EN TANT QU'EXEMPLE DES INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD

Le Portugal a encouragé la mobilité par l'intermédiaire de clubs linguistiques dans les établissements scolaires et de publications présentant des témoignages d'étudiants, en mettant en exergue des valeurs telles que le développement de compétences cognitives et sociales, les possibilités de création de réseaux, les expériences multiculturelles, et un sentiment renforcé de participation aux décisions en matière d'enseignement et de carrière. L'attention des enseignants et des parents a été attirée sur les avantages d'une telle approche, tels que la connaissance de l'Europe, la citoyenneté et la participation sociale. Un cadre de référence destiné à développer un sentiment de citoyenneté européenne dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire a été adopté afin de promouvoir une culture de la mobilité dès un stade précoce, ce qui devrait contribuer à mieux faire connaître aux apprenants les programmes de coopération européenne, y compris *Erasmus+* et *eTwinning*. Un plan d'action pour la jeunesse a été mis en place dans la région de l'Algarve, auquel participent 90 municipalités, associations et administrations régionales. Il a pour ambition la création d'un fonds régional en faveur de la mobilité internationale.

Sur la base des scores indicateurs, le Cedefop a été en mesure de calculer des scores pour classer les performances nationales globales. Ceux-ci révèlent que les travaux sont toujours en cours, bien que la plupart des pays aient abordé plusieurs domaines.

Les pays pour lesquels des données sont disponibles peuvent être divisés en quatre groupes principaux, comme l'indique le tableau 1:

TABLEAU 1: PAYS PAR NIVEAU DE MISE EN ŒUVRE

Mise en œuvre de la recommandation «Jeunesse en mouvement» de 2011	Pays
Performances excellentes (mise en œuvre quasiment complète)	Aucun
Très bonnes performances	DE, LT
Bonnes performances	BG, CZ, EE, FI, FR, LV, LU, NO, UK
En progression	BE (Communauté germanophone), HR, CY, DK, ES, HU, IS, IRL, IT, MT, PL, PT, SK, SI
Faible progression	AT, BE (Communauté flamande)
Données insuffisantes pour permettre un classement	BE (Communauté française), EL, NL, RO, SE

Source: Cedefop, base de données en ligne sur le tableau de la mobilité dans l'EFPI ⁽¹⁵⁾.

PROGRÈS PAR PAYS

Des tableaux de bord spécifiques à chaque pays sont disponibles sur le [site web du Cedefop](#). Chaque tableau de bord résume les performances d'un pays donné au regard de la mise en œuvre de la recommandation dans chacun des 10 domaines thématiques et en termes de gouvernance politique.

CONCLUSION

L'année 2021 marquera le 10^e anniversaire de la recommandation *Jeunesse en mouvement*. Par rapport à 2011, un accroissement de l'engagement poli-

⁽¹⁵⁾ <https://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/data-visualisations/mobility-scoreboard/overview/T1B?table=T1B&year%5B%5D=2019>

tique en faveur de la promotion de la mobilité des apprenants de l'EFPI apparaîtra dans la plupart des pays étudiés. Les politiques et les systèmes de mobilité dans l'EFPI ont été développés et structurés. Parallèlement au lancement d'Erasmus+ en 2014 et à sa consolidation, d'autres initiatives au niveau de l'UE, telles qu'*Erasmus Pro* et la recommandation du Conseil de 2018 en faveur de la reconnaissance mut-

uelle automatique, ont été adoptées et sont en cours de mise en œuvre.

Cependant, des obstacles subsistent. La mobilité dans l'EFPI est encore parfois perçue comme comportant un risque pour les marchés du travail locaux de perdre leurs investissements en matière de formation si un grand nombre d'apprenants mobiles décident de s'installer à l'étranger.



Les notes d'information sont publiées en allemand, anglais, espagnol, français, grec, italien, polonais et portugais, ainsi que dans la langue du pays assurant la présidence de l'UE. Pour les recevoir régulièrement, abonnez-vous à l'adresse suivante:

www.cedefop.europa.eu/fr/user/register

D'autres notes d'information et publications du Cedefop sont disponibles à l'adresse suivante: www.cedefop.europa.eu/EN/publications.aspx

Europe 123, Thessaloniki (Pyléa), GRÈCE
Adresse postale: Cedefop service post, 57001, Thermi, GRÈCE
Tél. +30 2310490111, Télécopie +30 2310490020
Courriel: info@cedefop.europa.eu

www.cedefop.europa.eu
